

DÉCLARATION DES REVENUS 2003

Facilitez-vous l'impôt :
www.impots.gouv.fr

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (écrivez en lettres majuscules)

0651 021

VOUS

CONJOINT *

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE

MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE

THOMAS	◀ NOM ▶	
	◀ NOM DE NAISSANCE ▶	
THIBAULT	◀ PRÉNOMS ▶ (dans l'ordre de l'état civil)	
	◀ NOM D'USAGE ▶ (facultatif)	
06 02 1958	◀ DATE DE NAISSANCE ▶	
75 ISSY LES MOULINEAUX	◀ LIEU DE NAISSANCE ▶	Dép ¹ Commune (ou pays si né(e) à l'étranger)

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur le courrier cochez la case ci-contre

* ou partenaire du PACS

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

N'oubliez pas de remplir le cadre A, page 2.

Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B, page 2.

Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C, page 2.

Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez le cadre D, page 2.

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2004

Pour que votre taxe d'habitation soit établie correctement et pour vous éviter de recevoir une demande complémentaire, merci de compléter le cadre ci-dessous.

Si vous avez déménagé après le 1^{er} janvier 2004, indiquez votre nouvelle adresse au bas de la page 2, ainsi vous recevrez sans difficulté votre courrier.

App ^t N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES	À ce domicile, vous êtes : • Propriétaire... <input type="checkbox"/> • Locataire... <input type="checkbox"/> • Occupant à titre gratuit... <input type="checkbox"/>	Cochez la case utile
N° ET RUE 32 AV DES PIERROTS							
CODE POSTAL 91400	COMMUNE ORSAY						

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2003

App ^t N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES
N° ET RUE					
CODE POSTAL	COMMUNE				

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 C,

cochez la case

À _____ le _____ 2004
Signature du ou des déclarants :

Votre n° de téléphone :

Votre adresse électronique :

Pour payer vos impôts en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique
Connectez-vous sur www.impots.gouv.fr ou sur Minitel au service « 36 16 Trésor » (0,16 € la minute) ou contactez votre trésorerie

n° fiscal vous	n° fiscal conjoint	n° FIP	IR95	IR96
1469517608160		910825910503277893 A	00000000	00000000
Services gestionnaires	Situation et charges du foyer fiscal	Éléments pour la taxe d'habitation		

1 TRAITEMENTS, SALAIRES

	Indiquez ici vos seuls revenus d'activité : salaires, droits d'auteur, avantages en nature et indemnités journalières (faites le total). Voir notice	et indiquez ci-dessous vos autres revenus imposables : allocation de préretraite, chômage, ... Voir notice	Demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'un an	Frais réels (donnez la liste détaillée page 4 ou sur papier libre)
	↓	↓	Cochez la case correspondante ↓	
Vous	AJ <input type="text" value="53272"/>	AP <input type="text"/>	AI <input type="checkbox"/>	AK <input type="text"/>
Conjoint*	BJ <input type="text"/>	BP <input type="text"/>	BI <input type="checkbox"/>	BK <input type="text"/>
Personnes à charge ▼ Indiquez leurs nom et prénom				
<input type="text"/>	CJ <input type="text" value="2708"/>	CP <input type="text"/>	CI <input type="checkbox"/>	CK <input type="text"/>
<input type="text"/>	DJ <input type="text"/>	DP <input type="text"/>	DI <input type="checkbox"/>	DK <input type="text"/>
<input type="text"/>	EJ <input type="text"/>	EP <input type="text"/>	EI <input type="checkbox"/>	EK <input type="text"/>
<input type="text"/>	FJ <input type="text"/>	FP <input type="text"/>	FI <input type="checkbox"/>	FK <input type="text"/>

* ou partenaire du PACS

PRIME POUR L'EMPLOI

Vous avez travaillé en 2003 :

à temps plein toute l'année	à temps plein une partie de l'année ou à temps partiel tout ou partie de l'année Indiquez le nombre d'heures rémunérées en 2003
↓ Cochez la case	↓
AX <input type="checkbox"/>	AV <input type="text" value="1728"/> H
BX <input type="checkbox"/>	BV <input type="text"/> H
Personnes à charge	
CX <input type="checkbox"/>	CV <input type="text" value="390"/> H
DX <input type="checkbox"/>	DV <input type="text"/> H
QX <input type="checkbox"/>	QV <input type="text"/> H
RX <input type="checkbox"/>	RV <input type="text"/> H

PENSIONS, RETRAITES, RENTES, y compris pensions alimentaires perçues

Ne portez pas les centimes. Ne déduisez aucun abattement

	Pensions, retraites, rentes, avantages en nature	Pensions alimentaires perçues
Vous	AS <input type="text"/>	AO <input type="text"/>
Conjoint*	BS <input type="text"/>	BO <input type="text"/>
Personnes à charge ▼ Indiquez leurs nom et prénom		
<input type="text"/>	CS <input type="text"/>	CO <input type="text"/>
<input type="text"/>	DS <input type="text"/>	DO <input type="text"/>
<input type="text"/>	ES <input type="text"/>	EO <input type="text"/>
<input type="text"/>	FS <input type="text"/>	FO <input type="text"/>

* ou partenaire du PACS

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Indiquez dans les cases ci-dessous, pour chaque âge d'entrée en jouissance, le total des rentes perçues par tous les membres du foyer fiscal.

Âge d'entrée en jouissance	Montant total
Moins de 50 ans	AW <input type="text"/>
De 50 ans à 59 ans	BW <input type="text"/>
De 60 ans à 69 ans	CW <input type="text"/>
À partir de 70 ans	DW <input type="text"/>

2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

• Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE <input type="text" value="3254"/>
• Revenus ouvrant droit à abattement (ne le déduisez pas)	Revenus des actions et parts (avoir fiscal inclus) DC <input type="text" value="484"/> Intérêts de comptes bloqués d'associés GR <input type="text"/> Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA (avoir fiscal inclus) FU <input type="text"/> Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à six ans ou huit ans. CH <input type="text"/> Revenus de valeurs mobilières et distributions (avoir fiscal ou crédit d'impôt inclus) TS <input type="text" value="628"/> Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié GO <input type="text"/> Autres revenus (crédit d'impôt inclus) TR <input type="text"/>
• Revenus, indiqués ci-dessus lignes DC, CH, TS, TR, pour lesquels la CSG, la CRDS et le prélèvement social ont déjà été prélevés.	CG <input type="text"/>
• Montant des frais venant en déduction (autres que les frais d'encaissement des revenus de valeurs mobilières)	CA <input type="text"/>
• Montant total des avoirs fiscaux et des crédits d'impôt (n'oubliez pas de compléter les autres lignes)	AB <input type="text" value="257"/>
• Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire au taux de 7,5 %	DH <input type="text"/>

☛ Pour obtenir le **remboursement de votre prime pour l'emploi, de vos avoirs fiscaux** ou **crédits d'impôt** par virement bancaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) à vos nom et prénom tels qu'ils figurent sur la présente déclaration des revenus.

3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS TAXABLES À 16 %

• Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG <input type="text"/>
• Pertes de l'année 2003 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH <input type="text" value="2069"/>

4 REVENUS FONCIERS (loyers, fermages, parts de SCI, affichage)

• Micro-foncier : indiquez les recettes brutes (ne déduisez aucun abattement) [voir notice] (Les recettes doivent être inférieures ou égales à 15 000 €). Indiquez page 4 ou sur papier libre les adresses des biens loués.	BE <input type="text"/>
• Revenus de 2003 (report de la ligne 420 ou 630 ou 776 de la déclaration n° 2044)	BA <input type="text" value="17709"/>
• Déficit imputable sur les revenus fonciers (report de la ligne 438 ou 441 ou 776 de la déclaration n° 2044)	BB <input type="text"/>
• Déficit imputable sur le revenu global (report de la ligne 435 ou 440 ou 776 de la déclaration n° 2044)	BC <input type="text"/>
• Déficit antérieurs non encore imputés (report de la ligne 451 ou 651 de la déclaration n° 2044)	BD <input type="text"/>
• Si vous avez souscrit une déclaration spéciale n° 2044-spé, cochez la case ci-contre	BZ <input type="checkbox"/>

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

• Recettes nettes perçues en 2003 soumises à la contribution sur les revenus locatifs de 2,5 %	BL <input type="text" value="4415"/>
• Montant des loyers courus du 1-1-98 au 30-9-98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2003 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail [report de l'imprimé n° 2042-TA] (voir notice)	TQ <input type="text"/>

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS À IMPOSER SELON LE SYSTÈME DU QUOTIENT

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient.

(N'incluez pas ces revenus dans les § 1, 2 et 4) Ø XX

Indiquez ci-dessous ou sur papier libre, pour chaque membre du foyer ayant perçu des revenus exceptionnels ou différés, leur nature, leur montant et l'année de leur perception normale.

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

• 6 CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

- CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine (voir notice) DE
- Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs non comptés à charge } 1^{er} enfant . GI
- } 2^e enfant . GJ
- Pensions alimentaires versées à d'autres personnes (enfants mineurs, parents...) GP
- Déductions diverses DD
- Sommes à ajouter au revenu imposable (CSG déductible accordée à tort, reventes de titres SOFICA...) GH

Nom, adresse du bénéficiaire de votre versement et détail du montant versé

Pensions alimentaires

Déductions diverses

- Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2004 au titre de l'Épargne Retraite (PERP, Préfon et assimilés)
Cotisations versées en 2003 aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire } Vous QS
- « article 83 » et pour leur montant total ou partiel celles versées aux régimes ou contrats } Conjoint * QT
- facultatifs de retraite « Madelin » et « Madelin agricole » (voir notice) } Personne à charge QU

* ou partenaire du PACS

• 7 CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT

- Dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (Maximum 414 €). **Joignez les reçus** UD
- Dons autres que ceux de la ligne UD. **Joignez les reçus** UE
- Œuvres reconnues d'utilité publique ou fiscalement assimilées en matière de dons ; œuvres d'intérêt général ; financement des partis politiques, campagnes électorales UF
- UG
- Cotisations syndicales des salariés et pensionnés. **Joignez les reçus**
- Vous AC
- Conjoint* AE
- Personnes à charge AG
- AD AF
- AH
- Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ... DF
- Joignez les justificatifs**
- Si vous-même, votre conjoint* ou une des personnes à votre charge, est titulaire, par exemple, de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (voir notice), cochez la case ci-contre. **Joignez une copie de la carte DG**
- Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes
- CD 1^{re} personne
- CE 2^e personne
- Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2003. **Joignez les justificatifs**
- GA 1^{er} enfant
- GB 2^e enfant
- GC 3^e enfant
- Enfants à charge poursuivant leurs études : indiquez le nombre d'enfants concernés EA Collège
- EC Lycée
- EF Enseignement supérieur
- Part d'épargne des primes d'assurance-vie (contrats à cotisations périodiques) (voir notice). **Joignez les certificats**
- Contrats conclus avant le 20-9-95 GW
- du 20-9-95 au 31-12-95 GX
- du 1-1-96 au 4-9-96 GY
- Primes des rentes survie
- Contrats d'épargne handicap. **Joignez les certificats** GZ
- Prestations compensatoires
- Sommes versées en 2003 WN
- Sommes totales décidées par jugement en 2003 WO
- Report des sommes décidées en 2002 WP
- Dépenses d'acquisition d'équipements, de matériaux ou d'appareils réalisées en 2003 (voir notice). **Joignez les factures** WI
- Acquisition, location ou transformation de véhicule GPL, GNV ou mixte en 2003 (voir notice), indiquez le nombre
- simple UP
- avec destruction de véhicule UQ

Emploi d'un salarié à domicile (case DF)

Détail des versements indiqués en CD et CE

Frais de garde

* ou partenaire du PACS

• 8 AUTRES IMPUTATIONS, REPRIS DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Personnes domiciliées en France percevant des revenus de l'étranger (cf. déclaration n° 2047) Revenus autres que ceux déclarés § 1, 2 et 4, à prendre en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition	Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS	Revenus étrangers imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus	Personnes non domiciliées en France Revenus de sources française et étrangère à prendre en compte pour le calcul du taux moyen d'imposition
TI <input style="width: 100px;" type="text"/>	TL <input style="width: 100px;" type="text"/>	TK <input style="width: 100px;" type="text"/>	TM <input style="width: 100px;" type="text"/>

ÉLUS LOCAUX : indemnités de fonctions soumises à la retenue à la source (cf. notice). Total pour le foyer BY

Plus-values en report d'imposition non expiré UT

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt TF

- L'un ou les deux déclarants ont perçu des revenus en provenance d'organismes internationaux, de missions diplomatiques ou consulaires, exonérés d'impôt en France non pris en compte pour le calcul du taux effectif (ligne TI) : cochez la case ci-contre FV
- Vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal ou une personne rattachée à votre foyer avez souscrit un contrat d'assurance-vie auprès d'un organisme établi hors de France : cochez la case ci-contre. TT
- Vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal ou une personne rattachée à votre foyer avez ouvert, utilisé ou clôturé à l'étranger, au cours de l'année 2003, des comptes bancaires ou assimilés : cochez la case ci-contre..... UU

•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
• 9	YF	YG	YH	YK	YT	YU	YV	YW	YZ

AUTRES RENSEIGNEMENTS ou SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Le service destinataire est le centre des impôts dont vous dépendez. En outre, les caisses d'allocations familiales, les organismes chargés du paiement des pensions de retraite du régime général, des agents de l'État, des agents des collectivités locales, des ouvriers des établissements industriels de l'État, du régime des mines, les industries électriques et gazières, les caisses de la Mutualité sociale agricole et les caisses d'assurance maladie des professions indépendantes seront destinataires, sur leur demande, des informations issues du traitement de l'impôt sur le revenu de leurs allocataires, pensionnés ou assurés.